

ARRETE MUNICIPAL N° 2026/043

Portant sur la modification de la circulation et du stationnement à l'occasion de la mise en place de la ligne de départ de la course cycliste « Gilbert Bousquet »

Le Maire,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R. 411-5, R. 411-25 et R. 417-1,
Vu l'article L. 116-1 du Code de la voirie routière,
Vu l'article R. 610-5 du Code Pénal,
Vu les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande du comité des fêtes en date du 19 mars 2026,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers sur la voie publique,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation des véhicules autres que ceux de l'organisation sera interdite rue Clémenceau sur la portion comprise entre la rue Bideford et le rond-point de la Mairie le samedi 28 mars 2026 de 9 heures à 14 heures.

Article 2 : Le stationnement des véhicules sera interdit sur les emplacements situés le long de la rue Clémenceau le samedi 28 mars 2026 de 9 heures à 14 heures.

Article 3 : La mise en place et le retrait de la signalisation réglementaire seront effectués par les services techniques municipaux.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de la commune de LANDIVISIAU et transmis au Codis 29.

Article 5 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Madame la Directrice Générale des Services de la commune, Monsieur le responsable de la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et transmis en les formes réglementaires.

Fait à Landivisiau le 4 février 2026

L'adjoint au Maire,
Louis SALIOU

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En préfecture, le 05.02.2026
Et de la publication, le 05.02.2026
La Directrice Générale des Services,
Catherine THOMAS

